

Liste de contrôle pour le formulaire d'entente type sur des honoraires conditionnels

Avocat/parajuriste :

Nom du client :

Dossier du client :

La présente liste de contrôle est conçue pour être utilisée par les avocats et les parajuristes. Avant de l'utiliser, veuillez passer en revue les [instructions pour les listes de contrôle des honoraires conditionnels](#). Ces instructions décrivent les circonstances dans lesquelles cette liste de contrôle s'applique et la façon dont vous devriez l'utiliser. Les instructions vous renvoient également aux codes de déontologie, lois et autres ressources connexes applicables. Vous devriez consulter ces textes pour déterminer la pleine mesure de vos obligations juridiques et de vos responsabilités professionnelles à l'égard des honoraires conditionnels.

N'utilisez la liste de contrôle pour le formulaire d'entente type sur des honoraires conditionnels (« entente type sur des HC ») que pour les ententes conclues après le 1^{er} juillet 2021.

Au début du dossier

1. Vérifiez ou confirmez que vous connaissez bien les exigences relatives aux honoraires conditionnels.

J'ai passé en revue ou je connais bien :

- Les articles 3.6 et 4.2 du [Code de déontologie](#) ou les règles 5.01 et 8.03 du [Code de déontologie des parajuristes](#) et la Ligne directrice 13 : Honoraires des [Lignes directrices du Code de déontologie des parajuristes](#).
- [Loi sur les procureurs](#)
- [Règl. de l'Ont. 563/20, Ententes sur des honoraires conditionnels](#) (« Règl. de l'Ont. 563/20 »)

Les avocats et les parajuristes peuvent également consulter la [Foire aux questions du Barreau sur les honoraires conditionnels](#).

2. Assurez-vous d'être autorisé(e) à conclure une entente sur des honoraires conditionnels pour ce dossier.

Je suis **avocat(e)** et

- je ne représente pas** le client dans une affaire de droit de la famille, relevant du *Code criminel (Canada)*, ou de droit criminel ou quasi criminel

ou

Je suis **parajuriste** et

- l'affaire relève de mon champ d'activités permises tel que défini à l'article 6 du [Règlement administratif n° 4](#), et
- l'affaire **ne relève pas** du *Code criminel (Canada)* ou du droit criminel ou quasi criminel.

Remarque : Si vous ne satisfaites pas à ces conditions, vous n'êtes **pas** autorisé(e) à conclure une entente sur des honoraires conditionnels pour cette affaire et vous ne devriez **pas** utiliser cette liste de contrôle.

3. Confirmez si vous êtes tenu(e) d'utiliser l'entente type sur des HC pour cette affaire.

- Je suis tenu(e) d'utiliser l'entente type sur des HC pour cette affaire parce que :
 - Le tribunal n'a **pas** approuvé mon entente sur des honoraires conditionnels
 - Mon client n'est **pas** une société au sens du paragraphe 7(3) du [Règl. de l'Ont. 563/20, Ententes sur des honoraires conditionnels](#) (« Règl. de l'Ont. 563/20 »)

Remarque : Si le tribunal a approuvé votre entente sur des honoraires conditionnels ou que votre client est une société au sens du règlement, vous pouvez utiliser un formulaire d'entente non standard sur des HC si vous le désirez. Le cas échéant, vous devriez cesser d'utiliser cette liste de contrôle et utiliser plutôt la [liste de contrôle du formulaire d'entente non standard sur des honoraires conditionnels](#) du Barreau. Autrement, vous pouvez choisir d'utiliser le formulaire d'entente type sur des HC et cette liste de contrôle.

Je ne suis **pas** tenu(e) d'utiliser l'entente type sur des HC pour cette affaire, mais je choisis de l'utiliser (soit le tribunal a approuvé l'entente sur des honoraires conditionnels, soit mon client est une entreprise au sens du Règl. de l'Ont. 563/20).

4. Vérifiez votre conformité aux obligations de divulgation en matière de publicité, le cas échéant.

- Je ne fais **pas** la publicité de mes services en fonction du fait que je peux facturer à mes clients des honoraires conditionnels (**si vous cochez cette case, passez à la prochaine question**)

ou

- Je fais la publicité de mes services en fonction du fait que je peux facturer à mes clients des honoraires conditionnels, et
 - J'ai communiqué au client
 - le pourcentage maximum d'honoraires conditionnels que je facture :
 - soit en l'affichant sur le site Web de mon cabinet,
 - soit en offrant cette information au client au premier appel parce que je n'ai pas de site Web, et
 - Je ne facture **pas** un pourcentage d'honoraires conditionnels qui dépasse mon taux maximum d'honoraires conditionnels général publié, ou
 - Je facture un pourcentage d'honoraires conditionnels qui dépasse mon taux maximum d'honoraires conditionnels général publié, et
 - J'ai maintenant publié le taux plus élevé sur le site Web de mon cabinet comme taux maximum ou j'aviserais les clients de ce taux plus élevé à l'avenir

Avocat/parajuriste responsable :

Date :

Avant de conclure une entente sur des honoraires conditionnels

5. Préparez un formulaire d'entente type sur des HC pour le dossier.

- J'ai utilisé le [formulaire d'entente type sur des HC](#)
- J'ai inclus le pourcentage des honoraires conditionnels ou une autre base de calcul des honoraires conditionnels dans l'entente
- J'ai rempli tous les autres renseignements pertinents pour le dossier
- J'ai retiré ou adapté le langage facultatif selon les besoins du client ou de son affaire
- Je n'ai pas fait d'ajout ou de modification au formulaire d'entente type sur des HC. Prenez note que cela ne vise pas la mise en page du formulaire d'entente type sur des HC conformément à l'image de marque de votre entreprise.

6. Conformez-vous aux obligations de divulgation au client.

- J'ai fourni au client le guide du consommateur intitulé [Honoraires conditionnels : ce que vous devez savoir](#) (« Guide du consommateur »)
- Je me suis assuré(e) que le client avait une occasion raisonnable de passer en revue le Guide du consommateur
- J'ai obtenu l'approbation par le tribunal des honoraires conditionnels **ou** j'ai informé le client des facteurs que j'ai pris en compte pour déterminer le pourcentage approprié ou une autre base de calcul des honoraires conditionnels, y compris
 - La probabilité de réussite
 - La nature et la complexité de la demande
 - Le cout et le risque associés à la poursuite
 - Le montant du recouvrement prévu
 - Qui recevra l'adjudication des dépens

Remarque : Si vous avez obtenu l'approbation des honoraires conditionnels par le tribunal, vous devriez indiquer dans la section « Remarques » de la présente liste de contrôle la ou les dates auxquelles l'approbation du tribunal a été demandée et obtenue.

Avocat/parajuriste responsable :

Date :

Au moment de conclure une entente sur des honoraires conditionnels

7. Administrez le formulaire d'entente type sur des HC conformément à la [Loi sur les procureurs](#), au [Règl. de l'Ont. 563/20](#), au [Code de déontologie](#) ou au [Code de déontologie des parajuristes](#), et aux pratiques exemplaires.

- J'ai passé en revue le formulaire d'entente type sur des HC avec mon client et discuté des détails ajoutés spécifiquement pour le client ou son affaire
- J'ai demandé à mon client s'il avait des questions sur les honoraires conditionnels, sur le formulaire d'entente type sur des HC ou sur le Guide du consommateur
- J'ai répondu à toutes les questions de mon client

- J'ai confirmé que mon client comprenait ses droits et obligations en vertu du formulaire d'entente type sur des HC
- J'ai demandé au client de consulter le Guide du consommateur et je lui ai demandé de confirmer qu'il l'avait reçu et l'avait passé en revue
- J'ai signé et demandé à mon client de signer le formulaire d'entente type sur des HC
- J'ai fourni à mon client une copie dument signée du formulaire d'entente type sur des HC
- J'ai obtenu l'approbation par le tribunal des honoraires conditionnels si le client est une personne incapable représentée par un tuteur à l'instance
 - J'ai indiqué dans la section « Remarques » de la présente liste de contrôle la date à laquelle l'approbation du tribunal a été demandée et obtenue.
- J'ai gardé pour mes dossiers :
 - une copie dument signée du formulaire d'entente type sur des HC,
 - l'approbation par le tribunal du formulaire d'entente type sur des HC, au besoin

Avocat/parajuriste responsable :

Date :

Pendant la représentation en vertu de l'entente sur des honoraires conditionnels

8. Conformez-vous à l'obligation de fournir une ventilation de la transaction par écrit au client si des conseils ont été donnés sur la transaction.

- J'ai communiqué par écrit une estimation du montant net approximatif que le client doit recevoir de la transaction, y compris une ventilation
 - des honoraires juridiques
 - des débours
 - de toute autre charge à déduire du montant que le client recevra, ou
- aucun avis n'a été donné quant à la transaction

Avocat/parajuriste responsable :

Date :

À la conclusion de l'entente sur des honoraires conditionnels

9. Remettez au client une facture qui comprend les informations requises sur les honoraires.

La facture que j'ai remise au client comprenait :

- Le montant total de la transaction ou de l'indemnisation
- Le montant net que le client reçoit
- Une liste détaillée indiquant les débours, les honoraires juridiques et les taxes imputées au client

- À moins que le tribunal ait approuvé les honoraires conditionnels, une explication du caractère raisonnable des honoraires à l'égard de ce qui suit :
 - Le temps facturé par l'avocat ou le parajuriste
 - La complexité juridique du dossier en question
 - Les résultats obtenus
 - Le risque que j'ai assumé incluant le risque de non-paiement lorsqu'il y a un risque réel de décision adverse quant à la responsabilité dans la cause du client
- Une déclaration indiquant que le client a le droit de demander à la Cour supérieure de justice la liquidation de l'état de compte conformément à l'article 28.1 de la [Loi sur les procureurs](#) et précisant la date ultime pour ce faire

Avocat/parajuriste responsable :

Date :

Remarques :